

1/ Mot d'accueil et précisions

Je me réjouis de me retrouver avec vous, représentants des membres de la Coalition française pour la diversité culturelle.

Je connais votre action, sans relâche, pour la promotion de la Convention sur la diversité culturelle et pour votre vigilance sur l'évolution des négociations commerciales internationales.

Vous aviez rencontré mon prédécesseur à plusieurs reprises (3 fois en 2004 et 2005) avant l'adoption de la Convention à l'UNESCO et je crois que c'est une bonne pratique que de se rencontrer régulièrement pour échanger et dialoguer.

Il me semble qu'il est très utile que nous nous rencontrions aujourd'hui,

- quelques semaines après la première réunion du comité intergouvernemental de la Convention, qui s'est tenue à Ottawa en décembre 2007. (Le prochain comité se réunira en juin 2008.)**
- à quelques mois du début de la Présidence française de l'Union européenne, pendant laquelle la question de la**

mise en œuvre de la Convention UNESCO sera mise en avant. J'y reviendrai.

Il y a une mobilisation des acteurs européens sur ce sujet et des attentes vis à vis de la France : j'ai rencontré plusieurs parlementaires européens à Bruxelles le 31 janvier dernier (Mme Prets, Mme Hieronimy et des députés français) et tous ont appelé mon attention sur l'importance de ce sujet.

Pour que cette rencontre soit la plus efficace possible, j'ai invité plusieurs représentants d'autres administrations à se joindre à nous. Je leur donnerai l'occasion de s'exprimer.

2/ Auparavant, je voudrais revenir sur l'action du MCC en faveur de la mise en œuvre de la Convention

Vous savez combien le MCC a été actif pendant l'élaboration de la Convention qui a permis d'ériger en principe de droit international « la nature spécifique des activités, biens et services culturels » et a reconnu le droit des États de mettre en œuvre leurs propres politiques pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.

Ce résultat est essentiel. Mais si l'adoption de la convention est étape importante, sa mise en œuvre représente pour nous un défi au moins aussi important.

Cette convention est un instrument indispensable pour lutter, de façon concrète, contre les dangers qui menacent le secteur et les industries culturels :

- que ce soit dans les négociations OMC où la politique de certains Etats, notamment les Etats-Unis, est de parvenir à une libéralisation croissante des secteurs culturels, et notamment audiovisuels**
- que ce soit dans les accords de coopération avec des Etats tiers, notamment de l'Union européenne, où la tentation de la Commission est de privilégier l'approche libérale au détriment des enjeux des industries culturelles**
- que ce soit dans les règles internes à l'Union européenne où la tentation de certains à la Commission est, encore une fois, de gommer la spécificité du secteur culturel.**

Quand on dispose d'un instrument, encore faut-il l'utiliser.

Je tiens donc à vous que ma volonté est de poursuivre l'implication active de la France et du MCC dans la

promotion et la mise en œuvre de la convention. Il s'agit d'un travail de longue haleine, qui doit se faire avec constance, à tous les niveaux :

➤ **Au niveau international :**

- **La France continuera de participer activement aux réunions du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC), véritable forum international de réflexion et d'échanges sur les enjeux de la convention.**
- **Le MCC participera, en tant que membre de la délégation française, aux travaux du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, dans le cadre de l'UNESCO.**
- **Je saisis et je saisirai chacun de mes entretiens bilatéraux avec mes homologues pour encourager la ratification de la Convention, y compris lors des rencontres avec mes homologues des quatre pays de l'Union européenne qui ne l'ont pas encore ratifiée (République Tchèque, Hongrie, Pays-Bas et Belgique).**

➤ **Au niveau communautaire, où le combat est essentiel :**

- **Tout d'abord, je veux noter devant vous que l'engagement européen en faveur de la convention sur la diversité culturelle s'est déjà traduit par des avancées importantes :**
 - **validation du système français d'aide au cinéma,**
 - **validation du crédit d'impôt disques,**
 - **révision de la directive « télévision sans frontière »,**
 - **abandon de la recommandation sur la rémunération pour copie privée.**

Ce sont des résultats appréciables mais il faut persévérer et rester vigilant.

- **Dans les enceintes européennes, le Ministère, avec la Représentation permanente à Bruxelles et le MAEE, veille à la prise en compte des principes et objectifs de la convention sur la diversité culturelle. Il s'agit d'un travail très astreignant qui vise à contrebalancer la tentation que j'évoquais précédemment, de certains, à la Commission ou dans les Etats membres, de mettre sous le boisseau la spécificité culturelle et faire la part trop belle à la concurrence.**
- **Pendant la Présidence française, j'aurai à cœur de promouvoir la diversité culturelle. J'envisage de placer cette question au cœur des réflexions et nous**

organiserons plusieurs colloques pour mobiliser les acteurs sur ce thème essentiel :

- ✓ **Le premier, organisé par la DDM, réunira des personnalités du monde de la culture, des médias et de l'économie autour des principes et objectifs de la convention.**

- ✓ **Le deuxième se propose de réfléchir sur les politiques de coopération cinématographique que pourraient mener l'Union européenne avec les pays tiers, notamment en accompagnement d'un programme que doit annoncer la Communauté européenne.**

- ✓ **Un troisième concernera la mobilité des oeuvres et des artistes**

Je laisserai, si vous le voulez bien, les responsables de ces colloques ici présents, vous les présentez plus longuement. (Laurence Franceschini, Xavier Merlin)

➤ **Au niveau national,**

Je voudrais noter l'initiative, particulièrement bienvenue, de l'Union européenne de proclamer 2008 année européenne du dialogue interculturel.

Le slogan de cette année est « Vivre ensemble la diversité » . Ce sera donc l'occasion au travers de divers évènements comme le festival Afriques qui aura lieu à la Villette à partir du 24 juin, de mettre en valeur cette question de la diversité des cultures et de leur rencontre.

3/ Je voudrais, enfin, revenir sur le rôle et l'importance de la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO

La mise en œuvre de la Convention ne peut se limiter à une simple action étatique, aussi volontaire soit-elle. Votre action, en tant que représentants de la société civile, est majeure, à la fois comme acteurs vigilants et comme « boîte à idées ».

Vous êtes d'ailleurs membres d'un réseau international qui a montré son efficacité et sa capacité à peser en faveur de la culture.

Aussi, votre participation et votre vigilance nous sont toujours précieuses pour :

- **La promotion des objectifs de la convention**

- Je me réjouis que le comité intergouvernemental d'Ottawa (décembre 2007) ait confirmé l'importance de la participation de la société civile pour atteindre les objectifs de la convention.

- Je sais que vous aurez à coeur de vous impliquer activement dans sa phase de mise en œuvre.

- Votre expertise, votre expérience des politiques culturelles, seront très utiles dans l'élaboration des mesures à imaginer pour faire vivre la diversité culturelle.

- **Concernant le suivi des ratifications**

Nous arrivons à 78 ratifications, ce qui a permis l'entrée en vigueur de la Convention mais il est indispensable d'accroître ce nombre pour lui donner un réel poids juridique et politique et une réelle dimension internationale. Je n'ignore pas l'impact important de vos démarches auprès des professionnels des autres pays et vos efforts pour créer d'autres coalitions. C'est par nos efforts conjugués que nous parviendrons à obtenir un taux de ratifications exemplaire.

- **Le suivi des négociations commerciales**

Je considère qu'il est important que les coalitions continuent d'être vigilantes sur l'évolution des négociations commerciales et alertent les pouvoirs publics, les milieux professionnels et l'opinion publique, en tant que de besoin, sur les éventuelles conséquences préjudiciables de l'application des règles commerciales aux politiques culturelles.

4/ Nous pourrions revenir sur le Fonds sur la diversité culturelle, qui constitue un instrument important de la mise en œuvre de la Convention UNESCO.

La France s'est engagée pour sa part à verser en 2008 1% de sa contribution au budget ordinaire de l'UNESCO, soit 150 000€

Elle encourage les autres parties, et notamment ses partenaires européens ainsi que la Communauté européenne, à prendre des dispositions similaires.

Elle estime qu'il est nécessaire que ces contributions volontaires soient versées sur une « base régulière » (article 18.7.), c'est-à-dire tous les ans si on se réfère au

dispositif retenu pour le fonds du patrimoine culturel immatériel. La structure de gestion devra être légère.

Sur son utilisation, vous le savez, nous sommes en faveur :

- de dédier le Fonds à des actions structurantes visant à favoriser l'émergence d'un secteur des industries culturelles dynamique dans les pays en développement**
- de mettre l'accent sur le développement des infrastructures et des politiques culturelles.**

Par ailleurs, la convention encourage les partenariats novateurs public-privé et votre rôle sera déterminant dans ce domaine.

*** * ***

Voilà les premières réflexions qui me viennent à l'esprit. Avant d'ouvrir le débat et vous écoutez, je voudrais donner la parole aux représentants des autres administrations

- Mme Dubois-Destrizais, Sous-directrice à la Direction Générale du Trésor et de la politique économique au MINEFE**

- **Mme Saragosse, Directrice de la coopération culturelle au MAEE**
- **Mme Franceschini, DDM, pour le colloque de la PFUE sur les industries culturelles**
- **M. Merlin, du CNC, sur le colloque de la PFUE sur la coopération en matière cinématographique.**

Questions à la salle.